



Visite collective de ferme/échanges

**S'INSTALLER en MARAÎCHAGE Bio
sur PETITE SURFACE**

Chez Amandine Mulin, les Légumes du Nid,

à Chimilin

Vendredi 15 octobre 2021, de 13h30 à 17h00



• **ADABio** •

Les Agriculteurs **BIO** de l'Ain, l'Isère,
la Savoie et la Haute-Savoie



ADDEAR 38
RÉSEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE

Programme :

Témoignage d'Amandine et visite de son jardin.

Échanges sur son parcours d'installation.

Échanges sur ses choix techniques et stratégiques, en terme d'investissements, de gamme, de pratiques culturales, de commercialisation, sur son organisation, pour vivre de son activité sur une petite surface.

Zoom sur la question du travail : objectifs, organisation et adaptation pour se préserver physiquement.

Amandine s'est installée de façon progressive à partir de 2015, d'abord à Bougoin Jallieu puis à Chimilin, en développant une production maraîchère diversifiée, en limitant les investissements.

Elle cultive aujourd'hui 2000 m² avec 2 serres, et vend ses légumes en direct, en coopération avec d'autres producteurs du territoire.

**Vous êtes porteur.euse de projet pour une installation en maraîchage,
vous êtes en réflexion sur la question du travail ?...**

Cette journée nous permettra d'échanger , avec Amandine et d'autres porteurs de projet, sur les spécificités et les contraintes du maraîchage sur petite surface, et sur des pistes pour rendre ces installations viables et vivables.



L'ADDEAR et l'ADABio sont partenaires au sein du collectif INPACT.

Ces 2 associations œuvrent pour le développement d'une agriculture paysanne et/ou biologique sur le territoire, et accompagnent des projets d'installation et/ou de changements de pratiques en Isère.

Aspects pratiques

Inscription obligatoire (le nombre de place est limité)

Lieu de RDV précisé à l'inscription.

Sauf avis contraire de votre part, les coordonnées de chacun seront partagées pour organiser un co-voiturage.

Inscrivez-vous auprès de Emeline Gaborieau- ADDEAR de l'Isère
- 07 81 78 96 38, addear38@wanadoo.fr

Cette action bénéficie d'un financement de l'Etat, sur convention AITA-volet 6

